



REGLEMENT TOUR QUALIFICATIF CHALLENGE FETIS U13 FILLES 2023-2024

Article 1 : Organisation

Le District des Landes et l'Amicale des Educateurs de Football organisent le tour qualificatif départemental du Challenge U13 Fétis Filles le week-end du 27-28 Janvier 2024.

Article 2 : Composition des équipes

Les équipes doivent être composées de maximum 10 joueuses : 5 titulaires et 5 remplaçantes licenciées à la Fédération Française de Football au club correspondant :

- U13 (Filles)
- U12 (Filles)
- 3 maximum U11 (Filles)

Article 3 : Encadrement

Les équipes seront obligatoirement accompagnées d'un responsable majeur et licencié à la Fédération Française de Football.

Sur le banc de touche, seuls seront autorisés : un éducateur licencié, un dirigeant licencié et les 5 remplaçantes maximum qui sont inscrits sur la feuille de match.

Article 4 : Système de l'épreuve

Les 12 équipes inscrites sont réparties comme suit :

- 4 Plateaux de 3 équipes pour la phase qualificative.
- 4 Equipes qualifiées pour la finale départementale.



Article 5 : Classement

Un classement général sera établi par addition des points cumulés match après match en fonction du barème suivant avec un quotient nombre de points / nombre de matchs.

- 3 Points pour un match gagné
- 1 Point pour un match nul
- 0 Point pour un match perdu

En cas de forfait d'une équipe, les équipes en face à face bénéficient chacune des 3 points et d'une victoire 3 à 0.

Si égalité au classement, c'est la confrontation particulière qui départagera, puis le goal-average général, puis la meilleure attaque et pour finir la meilleure défense.

Article 6 : Durée des rencontres

- 1 Match = 1 x 15 minutes (plateau à 3 équipes)

Article 7 : Feuille de plateau



Elle devra être complétée à la table de marque en arrivant sur le plateau.

Article 8 : Discipline

Toute joueuse exclue lors d'une rencontre ne pourra pas participer à la suivante.

Article 9 : Arbitrage

Un éducateur d'une équipe qui ne joue pas aura la responsabilité de l'arbitrage.





Article 10 : Lois du jeu Futsal

Remplacements :

- Un nombre illimité de remplacements est permis durant un match.
- Une joueuse remplacée peut revenir sur le terrain.
- Un remplacement peut être effectué quand le ballon est en jeu ou hors du jeu.
- Le remplacement se fait à la ligne de touche devant le banc des remplaçantes (à 5 mètres de la ligne médiane coté défense). La joueuse remplaçante entre en jeu au moment où la remplacée sort à l'endroit indiqué. Les remplacements s'effectuent sans arrêter le jeu.
- Les joueuses remplaçantes et les éducateurs devront obligatoirement rester assis sur le banc de touche pendant les rencontres.

Règles particulières :

- Ballon spécifique Futsal obligatoire.
 - Tacles, charges et contacts interdits (jeu dangereux).
 - Protège-tibias obligatoires.
 - Toute faute est sanctionnée d'un coup-franc direct. L'équipe a le droit d'effectuer un « mur » tout en respectant les 5 mètres de distance avec le ballon.
 - Pas de hors-jeu.
 - Les rentrées de touche se font exclusivement au pied, ballon arrêté. Si le ballon est en mouvement ou n'est pas sur la ligne, la touche sera alors pour l'adversaire.
 - Un but ne peut être marqué directement sur rentrée de touche sauf si une adversaire touche le ballon.
 - Les remises en jeu (coups francs, touches, corners et dégagement du gardien) doivent s'exécuter avec les adversaires obligatoirement à 5 mètres et dans les 4 secondes, ballon arrêté.
 - Après une sortie de but, le gardien doit remettre le ballon en jeu de la main.
 - Passe au pied au gardien : Celui-ci ne pourra pas se saisir du ballon avec les mains sur une passe volontaire au pied d'une partenaire. Sanction : Coup-franc indirect sur la ligne des 6 mètres à l'endroit le plus proche de la faute, perpendiculaire à la ligne de but.
- 